

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1396

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement pour 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1396**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement pour 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La crise sanitaire de la Covid-19 a lourdement frappé l'ensemble de la filière culturelle avec la fermeture, quasi continue pendant près d'un an, des musées et des lieux d'exposition, des lieux de spectacle et des cinémas, l'annulation des événements professionnels et festivals et, depuis septembre 2021, une reprise en demi-teinte des activités culturelles (baisse de fréquentation des publics, adaptation des activités aux mesures sanitaires, etc.). Les conséquences ont été significatives sur toute l'économie du secteur.

Révélaient la fragilité de toute une filière culturelle et créative, qui représente au total environ 20 000 emplois sur le territoire de la Métropole de Lyon, la crise menace la diversité des expressions et des pratiques, seules les entreprises les plus lucratives et les institutions les plus subventionnées risquant d'être en capacité de résister dans la durée.

C'est dans ce contexte que la Métropole a adopté par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sa feuille de route stratégique en matière culturelle, dont l'accompagnement et la structuration de la filière est le 2^{ème} axe prioritaire, pour la période 2021-2026.

II - Objectifs de la Métropole

Le secteur culturel représente sur le territoire métropolitain plus de 20 000 emplois (source Observatoire des acteurs culturels et créatifs de la Métropole -OPALE- 2020), soit plus de 3 % de l'emploi total. Les professionnels de la culture sont particulièrement présents dans le domaine du spectacle (31 %), des arts visuels (29 %), des professions littéraires (11,6 %). L'emploi culturel a augmenté de 12 % en 5 ans.

Ce secteur d'activité est structurellement fortement aidé par la puissance publique, bien que de manière inégale du fait, d'une part, de son objet d'intérêt général, d'autre part, de son coût de production, souvent important au regard de la capacité de financement des publics, et enfin de l'importance du risque qui, s'il est présent dans tous les secteurs de l'économie, prend une place essentielle dans l'économie de la création.

Malgré cette intervention publique, le secteur culturel reste souvent fragile de façon structurelle pour de multiples raisons : la petite, voire très petite taille, d'une majorité des entreprises, la concurrence exacerbée par la densité de l'offre, l'impact de la consommation gratuite par les outils numériques sur les économies traditionnelles, la priorité donnée à la dimension artistique du projet par rapport à sa dimension économique, etc.

Si le secteur culturel a commencé à transformer ses modèles économiques en diversifiant ses activités et ses sources de financement, la crise sanitaire et ses conséquences, la déprogrammation de la majeure partie des activités du secteur pendant 2 ans, l'accélération des usages numériques de la culture, etc., nécessitent que la collectivité continue à accompagner fortement cette transformation.

Forte de son savoir-faire en matière de développement économique d'une part, et légitime sur une échelle territoriale tout à la fois de proximité -permettant une connaissance relativement précise des acteurs culturels du territoire- et suffisamment large pour organiser la complémentarité des interventions d'autre part, la Métropole a défini un plan d'actions ambitieux visant l'accompagnement des acteurs culturels et créatifs pour les aider à trouver des modèles économiques plus robustes (volet 1) et à mutualiser leurs ressources (volet 2).

Tous les secteurs culturels sont concernés par cette politique. Néanmoins, 3 sont particulièrement fragiles, soit du fait de la faiblesse des infrastructures qui leur sont dédiées, soit de l'absence de protection sociale et de statut des professionnels qui la composent : les arts numériques et cultures hybrides, les arts visuels, les arts du cirque.

La présente délibération porte sur le 1^{er} volet : l'accompagnement des acteurs culturels et créatifs à des modèles économiques plus robustes à travers le financement des structures d'accompagnement. Le second volet sera présenté à une prochaine instance.

III - Propositions de financement pour les différentes structures d'accompagnement en 2022

La Métropole a initié, à partir de 2017, plusieurs partenariats avec quelques structures d'accompagnement des acteurs culturels soit à travers l'organisation d'événements professionnels (Forum Entreprendre dans la culture organisé par l'association Auvergne-Rhône-Alpes-spectacle vivant) soit à travers sa politique d'économie sociale (ESS) et solidaire : la Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Graines de Sol, qui a progressivement développé une offre particulière pour les entrepreneurs créatifs, l'association Rhône développement initiative (RDI) opérateur du Dispositif local d'accompagnement (DLA) qui s'adresse, notamment, aux acteurs culturels, soit encore à travers sa politique de développement économique : c'est le cas du Pôle Pixel, pôle dédié aux industries culturelles et créatives.

Depuis la crise sanitaire, la Métropole anime une coordination régulière à laquelle sont invitées les principales structures d'accompagnement des acteurs culturels, structures qu'elle finance (les structures concernées par la présente délibération) ou non, comme Pôle emploi Scènes et image ou l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), l'opérateur de compétence (OPCO) du secteur, ainsi que des réseaux sectoriels comme Grand bureau (réseau régional des musiques actuelles).

Cette coordination favorise une interconnaissance approfondie des dispositifs et des spécificités d'accompagnement proposés par chaque structure, permet d'adapter les modalités d'actions à l'évolution des besoins des acteurs, permet aux structures d'accompagnement de réorienter régulièrement des bénéficiaires vers d'autres structures mieux placées pour répondre aux attentes exprimées. Elle vise, enfin, une plus grande complémentarité et lisibilité de l'offre d'accompagnement.

Il est proposé à la Commission permanente de développer les réflexions et actions communes menées dans le cadre de la coordination des structures d'accompagnement ainsi que de poursuivre le financement des structures d'accompagnement subventionnées en 2021.

1° - L'association Art contemporain Auvergne-Rhône-Alpes (AC//RA)

La filière des arts plastiques est particulièrement fragile du fait de son manque de structuration. En outre, l'absence de protection sociale dans ce secteur (contrairement au spectacle vivant ou au cinéma et à l'audiovisuel) et l'isolement des artistes participent à la précarisation d'un grand nombre de professionnels.

Ciblée comme filière spécifique, dans la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, elle fait l'objet d'une attention particulière.

Le dispositif d'accompagnement proposé par l'association AC//RA propose des sessions de formations de 4 mois à destination des artistes-auteurs professionnels. À travers des modules d'ateliers, des rencontres avec des professionnels du territoire et des rendez-vous individuels de suivi, l'objectif est le développement de leurs activités et l'apport d'expertise en matière de gestion administrative et financière, juridique, de développement de partenariats, etc. Le bilan qualitatif de chaque session permet le réajustement et le développement des propositions d'accompagnement pour la session suivante.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AC//RA dans le cadre de son dispositif d'accompagnement pour l'année 2021, qui a permis d'accompagner 35 artistes-auteurs du territoire.

Ce dispositif est gratuit pour les participants sélectionnés sur appel à candidature.

En 2022, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention à AC//RA pour l'organisation de 2 sessions d'accompagnement consécutives pendant une année pleine (au lieu d'une seule en 2021).

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
salaires et charges	26 760
loyer	2 400
rémunération et défraiement des intervenants	13 000
communication, graphisme	5 000
frais diverses sessions	3 500
Fabrique des territoires	700
journée Haute Savoie	1 500
journée élus Drôme	540
Total	53 400
Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon	34 000
État (direction générale des médias et des industries culturelles -DGMIC-)	4 000
autres collectivités (en cours)	4 000
société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP)	3 000
ressources propres	4 400
solde subvention 2021	4 000
Total	53 400

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € au profit de l'association AC//RA pour son programme d'accompagnement en 2022.

2° - Association artistique diversités numériques (AADN) pour le programme d'accompagnement Pôlette et l'animation des communautés créatives

Le secteur de la création numérique, bien représenté sur le territoire métropolitain, se distingue par des projets majoritairement hybrides mêlant les arts visuels et vivants, ce qui complexifie leur gestion administrative et juridique et nécessite un accompagnement spécialisé. Ciblée comme filière spécifique dans la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la création numérique fait l'objet d'une attention particulière.

Créée en 2005, l'association AADN, implantée à Lyon 3ème et Villeurbanne (Pôle Pixel), est devenue un pôle de référence pour les artistes numériques sur le territoire métropolitain et au-delà. En 2020, l'association AADN a structuré son offre d'accompagnement en 2 dispositifs :

- l'animation des communautés créatives : AADN anime un centre de ressources numériques (tutoriels, démonstrations, etc.) basé sur un système d'échanges contributifs et non-monétisés. Ouvert à toutes les personnes s'intéressant aux arts numériques, du professionnel aux curieux et adhérentes à l'association, le dispositif est complété par des ateliers Pairs-à-pairs et des temps de mises en commun des connaissances et des savoir-faire,

- le pôle de compétence Pôlette : à destination des acteurs de ce secteur, émergents ou confirmés, des parcours d'accompagnement gratuits et sur-mesure, proposent un suivi individuel, des ateliers collectifs sur la stratégie et la gestion, des rencontres avec des experts et des temps de *networking*. En 2021, 14 personnes et 5 structures, sélectionnées sur appel à candidature, ont suivi l'accompagnement proposé pendant une période de 6 mois. Suite à un bilan et aux ajustements qui en découleront, une nouvelle promotion sera lancée à partir de juin 2022.

Les 2 dispositifs ont pour objectifs la professionnalisation, la coopération entre acteurs et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels, émergents ou confirmés, de la création numérique.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association AADN au titre du pôle de compétence Pôlette pour l'année 2021 et d'un montant de 15 000 € sous forme d'un soutien en communication pour son rôle en matière d'animation de la filière numérique. En 2022, il est proposé de verser une subvention de 30 000 €.

Budget prévisionnel pour 2022

Dépenses	Montants (en €)
achats	9 000
services extérieurs	18 500
charges de personnels	39 400
charges indirectes affectées à l'action	3 500
Total	70 400
Recettes	Montants (en €)
État	18 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
Métropole de Lyon	30 000
Ville de Lyon	5 000
Agence de service et de paiement (ASP)	2 400
recettes indirectes affectées à l'action	5 000
Total	70 400

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association AADN pour son programme d'accompagnement Pôlette et l'animation des communautés créatives en 2022.

3° - Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant (AURA-SV) pour l'organisation du Forum Entreprendre dans la culture

Le ministère de la culture, *via* sa DGMIC, a missionné l'AURA-SV dont l'objet principal est l'accompagnement des acteurs du spectacle vivant, pour organiser une déclinaison régionale du Forum Entreprendre dans la culture. L'événement s'adresse aux entrepreneurs culturels de la Région mais aussi aux structures et réseaux en charge du développement économique du secteur.

Événement gratuit de promotion et de valorisation de l'entrepreneuriat culturel, le Forum a pour but d'apporter des informations pratiques et concrètes mais aussi plus prospectives (éco-responsabilité et responsabilité sociétale, nouveaux modes de financement, transformation numérique, stratégie de reprise et de développement). Il s'organise autour de conférences, de tables rondes, d'ateliers et de témoignages de créateurs d'entreprises et est, également, un moment de rencontre entre pairs.

Lors de la précédente édition, l'événement a réuni plus de 500 participants, professionnels de la culture, tout secteur confondu.

La Métropole est partenaire du Forum depuis 2017 (à l'exception de l'édition 2018, celle-ci s'étant déroulée à Clermont-Ferrand) en apport de contenus et de moyens. Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AURA-SV au titre du Forum Entreprendre dans la culture 2021.

La 7ème édition du Forum se déroulera en fin d'année 2022, sous un format mixte, présentiel et distanciel. La date précise et le lieu d'accueil sont en cours de programmation.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montants (en €)
achats	9 850
services extérieurs	32 250
charges indirectes affectées à l'action	21 000
Total	63 100
Recettes	Montants (en €)
État - ministère de la culture (en cours)	15 000
Métropole de Lyon	20 000
autres subventions (en cours)	6 000
autres produits de gestion courante	1 100
quote-part subvention de fonctionnement	21 000
Total	63 100

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AURA-SV pour l'organisation du Forum Entreprendre dans la culture 2022.

4° - Graines de SOL pour son pôle culture Azelar

La CAE Graines de SOL, formée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est soutenue financièrement par la Métropole, depuis 2015, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'ESS et au même titre que d'autres coopératives. En 2021, le montant attribué à cette coopérative comme aux autres CAE du territoire était de 32 500 € (délibération du Conseil n° 2021-0488 du 15 mars 2021).

Depuis 2019, la CAE travaille à la mise en place d'un pôle culture Azelar, spécialisé dans l'accompagnement des porteurs de projets des secteurs culturels et créatifs de 6 domaines : spectacle vivant, audiovisuel et numérique, arts visuels, arts appliqués, écriture et édition.

Une étude de faisabilité, lancée en 2021 et cofinancée par la Métropole, a permis le lancement des activités d'Azelar en janvier 2021. Depuis, les demandes exponentielles des professionnels et le développement des activités et accompagnements proposés par Azelar confirme la pertinence de cette nouvelle offre sur le territoire Grand Lyonnais et au-delà. En 2021, Azelar a accompagné 52 porteurs de projets dont 28 sur le territoire du Grand Lyon. L'objectif, en 2022, est placé à 80 porteurs de projet accompagnés dont plus de la moitié sur le territoire Grand Lyonnais, ce qui montre une dynamique importante de cette nouvelle forme d'entrepreneuriat.

Conformément aux principes qui fondent les CAE, les porteurs de projets, sans statut juridique ou désireux d'en changer, peuvent bénéficier d'un accompagnement en signant un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Cet accompagnement prend la forme d'un suivi personnalisé individuel et de temps collectifs (ateliers, *workshops*, rencontres réseaux, etc.) abordant les différentes thématiques relevant de l'entrepreneuriat culturel et de la structuration d'activité. La CAE met l'accent sur l'importance et la pertinence du collectif en invitant ses membres à partager des bonnes pratiques, à mutualiser les ressources et les projets et à se regrouper en collectifs, notamment, pour répondre à des appels d'offres.

Comme toute CAE, la coopérative Azelar prélève un pourcentage fixe (10 %) sur le chiffre d'affaires des entrepreneurs-salariés.

Engagée dans une réflexion nationale en partenariat avec les autres CAE art et culture françaises, la CAE Azelar participe à la reconnaissance de la Métropole comme territoire dynamique dans le domaine de l'ESS culturelle.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son pôle Culture Azelar. Afin d'accompagner la montée en puissance des activités d'Azelar, il est proposé de porter le montant de la subvention 2022 à 32 000 €, montant de la participation de la Métropole aux autres CAE du territoire.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
charges de personnels	120 862
achat	3 552
services extérieurs	16 451
autres services extérieurs	14 065
dotation aux amortissements	1 928
Total	156 858
Recettes	Montant (en €)
vente de produits finis, prestations de services, marchandises	11 858
Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
Métropole de Lyon - culture	32 000
Département du Rhône	3 000
Ville d'Oullins	15 000
Ville de Lyon	10 000
Fonds social européen (FSE)	55 000
Total	156 858

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azélar en 2022.

5° - Association Arty Farty - Hôtel 71 pour le comptoir d'orientation et l'incubateur médias émergents

Maison commune, lieu de vie, espace de travail et d'échanges, Hôtel71 est un hub créatif européen dans le quartier de la Confluence (Lyon 2ème) qui regroupe dans une même maison des porteurs de projets, des structures d'accompagnement et de financement ainsi que des professionnels du secteur des industries culturelles et créatives. Deux dispositifs y sont proposés : un incubateur dédié aux médias émergents d'une part, le comptoir de services d'autre part.

a) - Le comptoir de services

Le comptoir de services s'adresse à tout type de structure culturelle de la Métropole, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, une attention particulière étant portée sur son caractère indépendant (structure peu subventionnée et peu capitalisée).

L'accompagnement proposé consiste en :

- des rendez-vous individuels,
- des ateliers collectifs thématiques,
- des conférences hebdomadaires - Visiteurs et Visiteuses du jeudi,
- la mise à disposition de ressources pédagogiques (vidéo, *podcast*, document, etc.).

Les thématiques abordées sont notamment : la diversification et la monétisation des compétences, les modes de financement des industries culturelles et créatives, la transformation des modèles économiques et des postures entrepreneuriales, le développement de projets européens, la mise en œuvre de l'eco-responsabilité dans le secteur culturel, l'accompagnement des tiers-lieux et lieux hybrides.

Les bénéficiaires accèdent gratuitement à l'ensemble de l'offre.

Au cours de l'année 2021,

- 70 structures ont participé à un ou plusieurs cycles d'ateliers en présentiel,
- 1 150 personnes ont participé à au moins un temps de rencontre ou de conférences.

b) - L'incubateur des médias émergents

Vingt structures, dans le domaine des médias et solutions technologiques, sont sélectionnées à l'issue d'un appel à projets chaque année. Ce sont, principalement, des structures en phase de création ou d'amorçage, quelques projets média sont en phase de développement, avec des modèles économiques stabilisés et des perspectives de levée de fonds.

L'accompagnement qui leur est proposé consiste en un suivi et un programme individualisé. Différentes ressources peuvent être mobilisées : des ateliers collectifs, cycles événementiels, du *coaching* individuel et mentorat, des permanences juridiques, des visites et journées professionnelles avec des acteurs socio-économiques du territoire.

Les thématiques abordées sont les suivantes : ligne éditoriale, financements, stratégie commerciale, communication et relations presse, structuration juridique, posture entrepreneuriale, partenariats privés et sponsoring, outillage et production, etc.

Les structures retenues sont accompagnées, pendant 12 mois à titre partiellement payant. Un hébergement leur est proposé au sein d'Hôtel 71. En 2021, 20 structures représentant entre 30 et 50 personnes ont été accompagnées au sein de l'incubateur médias émergents.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit d'Arty Farty pour son programme d'accompagnement Le comptoir de services et l'incubateur médias émergents.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
Comptoir de services	134 205
- <i>accompagnement</i>	18 000
- <i>communication</i>	9 802
- <i>personnel</i>	65 823
- <i>événementiel</i>	11 000
- <i>charges de fonctionnement</i>	29 580
Incubateur médias émergents	342 200,76
- <i>accompagnement</i>	70 000
- <i>communication médias</i>	20 000
- <i>charges de personnel</i>	114 706,52
- <i>hébergement</i>	33 600
- <i>charges de fonctionnement</i>	103 894,24
TOTAL	476 405,76
Recettes	Montant (en €)
financement public	294 171,50
- <i>DGMIC incubateur médias</i>	194 171,50
- <i>DGMIC quartier culturel et créatif</i>	20 000
- <i>Métropole de Lyon</i>	80 000
mécénat	50 000
recettes propres	132 234,26
- <i>location</i>	38 400
- <i>autres recettes propres</i>	93 834,26
Total	476 405,76

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Arty Farty - Hôtel 71 pour son programme d'accompagnement Le comptoir de services et l'incubateur médias émergents en 2022.

6° - Association Rassemblement d'énergies pour la sauvegarde d'un espace artistique utopique (RESEAU) / Le Périscope pour les Ateliers du Lobster

Depuis sa création en 2007, le Périscope, labellisé Scène de musiques actuelles (SMAC) en 2019, a développé une fine connaissance du secteur de la culture et, tout particulièrement, des musiques actuelles.

En 2016, le PÉRISCOPE crée le Lobster, pôle d'ingénierie culturelle qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière des musiques actuelles (diffuseurs, labels, producteurs, tourneurs) qui met en œuvre des valeurs de mutualisation de compétence. Le Lobster a fait l'objet d'un soutien de la Métropole en 2017 et 2018 au titre de sa politique en faveur de l'ESS.

En 2020, le lancement des Ateliers du Lobster coïncide avec l'apparition de la pandémie de Covid-19 et les impacts importants sur le secteur culturel, particulièrement, dans le champ des musiques actuelles (suspension des concerts en configuration debout pendant de nombreux mois). Le Lobster, en complément des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels, a lancé un dispositif Urgence Covid pour lequel 2 experts ont contacté près de 80 structures, réalisant un diagnostic des activités et des impacts de la crise sanitaire. La démarche s'est poursuivie par l'organisation de temps collectifs (relance et création, risques psycho-sociaux en temps de crise, etc.) Ce dispositif a été coordonné par le PÉRISCOPE en lien avec Hôtel 71, Grand bureau (réseau régional des acteurs des musiques actuelles) et RDI. Le dispositif a pris fin en avril 2021.

Depuis, afin de proposer un accompagnement large, le Lobster décline ses dispositifs en direction de porteurs/structures émergentes (les Ateliers du Lobster proprement dit) et d'acteurs déjà implantés, en développement (le programme d'ingénierie culturelle).

Les 2 parcours d'accompagnement se composent de rendez-vous individuels (diagnostic et suivi) et ateliers collectifs (gestion budgétaire et modèle économique, fiscalité, communication, développement à l'international, égalité femme/homme, emploi artistique et administratif). Des temps forts (semaine intensive d'ateliers, rencontre avec les structures du Lobster, temps conviviaux) ponctuent l'année. Au total, 90 personnes ont été accompagnées en 2021. Les 2 dispositifs sont complémentaires et gratuits pour les bénéficiaires.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association RESEAU/Le PÉRISCOPE pour les Ateliers du Lobster. En 2022, il est proposé de reconduire le montant de la subvention à l'identique.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
achats	10 000
services extérieurs	2 500
charges de personnels	109 801,32
charges indirectes affectées à l'action	22 874,25
Total	145 175,57
Recettes	Montant (en €)
Europe (FSE)	50 000
Métropole de Lyon - culture	35 000
autres subventions (en cours)	10 000
ressources propres	50 175,57
TOTAL	145 175,57 €

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association RESEAU - le PÉRISCOPE pour son programme d'accompagnement les Ateliers du Lobster en 2022.

7° - Le pôle Pixel pour les parcours de Pixel et le groupe de compétence des arts hybrides et des cultures numériques

L'association pôle Pixel a pour objectif l'accompagnement des professionnels, en vue du développement durable des filières de l'image sur le territoire de la Métropole et, plus largement, en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses missions se traduisent par l'animation d'un lieu fédérateur situé à Villeurbanne ainsi que le portage et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel. Celui-ci s'adresse, d'une part, aux professionnels pour accompagner leur implantation et leur développement sur le territoire, d'autre part, au grand public pour faire connaître et valoriser les métiers, compétences et contenus produits en région.

Le pôle Pixel a créé les Parcours de Pixel, en octobre 2020, pour répondre à la crise du secteur. Il propose, également, de coordonner la mise en place d'un programme d'actions pour accompagner le développement des arts hybrides et cultures numériques.

a) - Les Parcours de Pixel

Ils sont destinés aux professionnels de l'image (audiovisuel, cinéma, arts numériques, jeu vidéo) et des champs administratifs, techniques et culturels connexes, quel que soit leur statut juridique (auteur, intermittent, demandeur d'emploi, association, société, auto-entrepreneurs) et leur stade de développement (dans les premières phases de structuration de leur activité et en phase de consolidation), qu'ils soient résidents du pôle Pixel ou non.

Ils s'articulent, aujourd'hui, autour de l'offre suivante : *Desk* accueil information, diagnostics, services et hébergement *coworking*, formation et ateliers, mentoring et parrainage, journées professionnelles, masterclass, mise en lien avec cluster Auvergne-Rhône-Alpes *In Motion* (AIM). Une offre d'hébergement à tarif adapté est également proposée.

Au cours de la 1^{ère} année d'accompagnement en 2021, 249 professionnels ont bénéficié des parcours et en particulier :

- 48 bénéficiaires des ateliers et *webinaires*,
- 137 participants aux journées professionnelles et *masterclass*,
- 48 rendez-vous de diagnostics individuels,
- 16 structures engagées dans un accompagnement long (10 en parcours émergence, 6 en parcours développement stratégique).

En 2022, le Pôle Pixel a pour objectif le doublement du nombre de bénéficiaires sur chacun de ces dispositifs.

b) - Le groupe de compétences des arts hybrides et des cultures numériques

Un collectif de 5 acteurs, particulièrement investis dans le domaine des arts hybrides et cultures numériques (Théâtre nouvelle génération, Les Subs, AADN, Planétarium de Vaulx-en-Velin et le Pôle Pixel), s'est structuré, il y a 2 ans, dans un contexte de profonds bouleversements, défis et retournements à la fois sanitaires, environnementaux, sociaux, économiques et technologiques du secteur culturel. Le confinement a souligné la possibilité d'un recours massif aux pratiques numériques dans tous les aspects de la vie, et révèle de profondes transformations des pratiques culturelles et artistiques en termes de création, d'offre de diffusion, de médiation en lien avec les pratiques contributives des publics, d'inventivité et de dynamisme des communautés en ligne, de pluridisciplinarité, de recours massifs aux écrans et supports numériques.

Convaincu de la nécessité de donner les moyens aux citoyens, acteurs associatifs et institutions, de construire un monde commun en régime numérique, le collectif travaille, en particulier, sur les thématiques suivantes : le parcours des artistes (notamment des jeunes diplômés) afin de renforcer les formes d'accompagnement et de production, la mutualisation des outils et des travaux de recherche et développement, la médiation et la communication de l'offre artistique vis-à-vis des publics proposée sur tout le territoire métropolitain (parcours des publics) et l'accompagnement des équipements culturels généralistes à la transition numérique (aide à la programmation et à la médiation notamment).

Le collectif propose de mettre en œuvre un plan d'actions en 3 volets :

- pour les artistes numériques, notamment, émergents : renforcer l'accompagnement à la production et à la professionnalisation,
- pour les acteurs culturels généralistes : accompagner à la transition numérique sous la forme de journées professionnelles, de conseil et expertise à la programmation et diffusion des formes hybrides,
- pour le public : développer les parcours autour de ces formes artistiques, tant dans la découverte que dans la pratique.

Ces actions nécessitent le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission porté par le pôle Pixel, qui travaillera en lien étroit avec le collectif à l'origine du projet et, plus largement, avec les autres structures qui souhaiteraient le rejoindre.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association pôle Pixel pour son dispositif d'accompagnement, les Parcours de Pixel en 2021.

Parallèlement, la Métropole soutient l'association du pôle Pixel, depuis 2010, au titre de sa politique de développement économique, en particulier pour ses services aux résidents du pôle pour un montant, en 2021, de 70 000 €.

En 2022, il est proposé de fondre ces 2 enveloppes en octroyant une subvention de 110 000 € sur l'accompagnement des entreprises du secteur image audiovisuel, et de soutenir le lancement d'un programme d'actions en faveur des arts hybrides et cultures numériques, dont le secteur figure parmi les 3 filières prioritaires ciblées dans la stratégie culturelle 2021-2026, à hauteur de 50 000 €.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
charges de fonctionnement	31 853
charge de communication	15 190
charges de personnel dont chargé de mission arts numériques et chargé de mission accompagnement des entreprises	188 096
programme d'accompagnement et événements professionnels	143 300
loyers et charges studio 24	31 500
volet immobilier proposé aux entreprises	139 443
charges liées et offre de services	94 790
Total	644 172
Recettes	Montant (en €)
État - ministère de la culture (DGMIC)	30 000
État - direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes	25 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes (numérique et culture)	100 000
Métropole de Lyon - culture	90 000
Métropole de Lyon - économie	70 000
FSE	50 000
aides à l'emploi	18 700
prestations immobilières	241 472
Ventes et prestations diverses	19 000
Total	644 172

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au profit de l'association pôle Pixel pour son dispositif d'accompagnement les Parcours de Pixel et le groupe de compétence des arts hybrides et cultures numériques en 2022.

8° - RDI pour le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat de l'ESS, RDI porte le DLA dont l'objectif est de favoriser la consolidation des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

Le DLA est accessible et gratuit pour les structures de tous secteurs d'activité qui s'inscrivent dans le champ de l'ESS (utilité sociale, modèle économique viable, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et qui emploient au moins un équivalent temps plein (ETP). La culture, avec l'animation sociale et l'insertion par l'activité économique (IAE), figure parmi les secteurs prédominants dans les DLA.

Le DLA apporte un soutien technique adapté aux besoins de chaque structure bénéficiaire en proposant :

- un accompagnement individuel sur des thématiques structurantes : définition du projet, stratégie globale ou de projet, modèle économique, gouvernance, etc.,
- un accompagnement collectif sur des problématiques et des enjeux communs,
- un accompagnement de projets de coopération, de mutualisation et/ou de partage de ressources.

En 2020, RDI a adapté son accompagnement au contexte particulier de la crise sanitaire tant dans les thématiques abordées (exemples : positionnement et management en temps de crise, définition d'une stratégie de redressement, mobilisation des différentes aides, etc.) que dans leur format (DLA flash, mode d'accompagnement plus souple et plus court). Au total, 15 % des structures ayant bénéficié du DLA flash proviennent du secteur culturel.

En 2021, RDI expérimente une nouvelle forme d'accompagnement adaptée aux projets collectifs dans le secteur culturel. Au total, 6 structures en ont bénéficié. La Métropole s'appuie sur cette nouvelle forme d'accompagnement pour développer les actions en faveur de la mutualisation de ressources entre acteurs culturels, axe fort de sa politique de structuration.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0698 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de RDI pour son DLA. En 2022, il est proposé de reconduire le montant de la subvention à RDI.

Budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses	Montant (en €)
achats	823
services extérieurs	207 733
autres services extérieurs	792
charges de personnels	126 448
Total	335 796
Recettes	Montant (en €)
Europe	50 396
État	119 463
Région Auvergne-Rhône-Alpes	16 900
Banque des territoires	76 537
caisse d'allocation familiale (CAF)	15 000
Métropole de Lyon - ESS	12 500
Métropole de Lyon - sport	10 000
Métropole de Lyon - vie associative	10 000
Métropole de Lyon - culture	25 000
Total	335 796

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RDI pour son programme d'accompagnement dans le cadre du DLA en 2022.

Les subventions sont octroyées sur le fondement de aides de *minimis* et n'excèdent pas 200 000 €/3 ans par bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 34 000 € au profit de l'association AC//RA pour son dispositif d'accompagnement,
- 30 000 € au profit de l'association AADN pour son dispositif d'accompagnement Pôlette parcours création numérique et l'animation des communautés créatives,
- 20 000 € au profit de l'association AURA-SV pour l'organisation du Forum régional Entreprendre dans la culture,
- 32 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azelar,
- 80 000 € au profit de l'association Arty Farty pour son dispositif le Comptoir de services et son incubateur médias émergents,
- 35 000 € au profit de l'association RESEAU (Le Périscope) pour son programme d'accompagnement les Ateliers du Lobster,
- 160 000 € au profit de l'association pôle Pixel pour son programme d'accompagnement les Parcours de Pixel et le groupe de compétence de la filière arts hybrides et cultures numériques,
- 25 000 € au profit de l'association RDI pour la mise en œuvre de son programme d'accompagnement des acteurs culturels dans le cadre du DLA sur le territoire métropolitain ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations CAE Graines de Sol, RDI, RESEAU (Le Périscope), Arty Farty, pôle Pixel, AC//RA, AADN, AURA-SV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 416 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283425-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
